SPORTS

ATHLÉTISME

Le Challenge District Escaut

Dim. à Somain se sont déroulées au Stade des Cheminots, au milieu d'une assistance considérable, les épreuves d'athlétisme comptant pour le championnat de France inter-clubs (Challenge district-Escaut). Parmi les personnalités présentes on remarquait MM. Lavier, maire de Somain ; Degorde et Laurette, adjoints ; Legrand, ingénieur divisionnaire ; Mathis, directeur-ingénieur des usines de la Renaissance ; Georges Leduc, Leman, Bousquet et Devignes, membres du Comité d'honneur de l'A.S.S. Les officiels comptaient MM. Carlier, Gauthier, Derry, directeur du District Escaut de la F.F.A. ; Jury : MM. Leman, Lesoin, Mirou, Brasseur, chronométreurs : MM. Janvier, Gobert et Pottier. Cette réunion était placée sous le patronage du comité d'honneur de l'A.S.S., que préside M. Legrand. Elle obtint un vif succès. L'excellente harmonie des Mineurs de Somain, dirigée par M. Cachera fit une remarquable audition. Voici les résultats des finales :

100 m. : 1. Guienne (Somain), 2' 3/10 ; 2. Caron (U.S.V.A.) ; 3. Delplanque (Somain).

400 m. : 1. Hourdequin (Wallers) ; 2. Chevalier (Wallers) ; 3. Desforges (A. S. Raismes).

1.500 m. : 1. Cachera (Somain), 4' 31" ; 2. Senez (U.S.V.A.) ; 3. Pol (U.S.V.A.).

3.000 m. : 1. Billoire (Denain) 9' 50" ; 2. Varoquin (A. S. Raismes) ; 3. Billot (U.S.V.A.).

Saut en hauteur : 1. Boulevin, 1 m. 63 (A.S. Raismes) ; 2. Remy, 1 m. 46 (Denain) ; 3. Briançon, 1 m. 39 (Abscon).

Poids : 1. Astewiecz, 10 m. 86 (Abscon ; 2. Durot, 9 m. 58 (Wallers) ; 3. Dernoncourt, 9 m. 27 (A.S. Raismes).

Disque : 1. Zinski, 31 m. 86 (Somain) ; 2. Baillieux, 30 m. 36 ; (Denain) ; 3. Wilmot, 28 m. 28 (U.S.V.A.).

Saut en longueur : 1. Mortelette (Somain), 5 m. 85 ; 2. Gruet (Somain), 5 m. 51 ; 3. Wizinski (Abscon) 5 m. 37.

Relai, 4x3x2x1 : 1. Somain, 2' 15" 2/10 ; 2. U.S.V.A. ; 3 A. S. Raismes ; 4. Wallers d'Abscon.

Classement général : 1. U. S. Valenciennes-Anzin, 145 pts ; 2. Somain, 141 pts ; 3. Raismes, 108 pts ; 4. Denain, 77 pts ; 5. Wallers, 74 pts ; 6. Abscon, 52 points.

LES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE 2e CATÉGORIE A MAUBEUGE

Les championnats interclubs d'athlétisme ont mis en présence dimanche, au stade municipal de Maubeuge, L'Union Sportive Maubeugeoise, les Cheminots de Jeumont et l'Olympique d'Avesnes.

Maubeuge a surclassé ses adversaires et enlevé toutes les épreuves, sauf le lancer du poids. Au classement, l'U.S.M. gagne avec 200 points devant Jeumont 168. Avesnes n'ayant pas été classé.

A THUMERIES

Six clubs en présence, dont deux l'O.I.C. Lille et les S.R. Wesquehal, n'ont pu être classés, faute du nombre d'engagés prévu par le règlement.

Victoire facile de l'U.S. Marquette devant Thumeries et l'Excelsior.

Les résultats. — Poids : 1. Gheq uiar (U.S. Marquette), 10 m. 80 ; 2. Lageche (A.G.T.) ; 3. Legroux (A.G.T.).

1.500 m. : 1. Charleys (U.S. Marquette), 4' 22" 4/5 ; 2. Poliat (A.G.T.) ; 3. Choquereau (U.S.M.) ; 4. Houtekier A. (Ex. R.T.).

Hauteur : 1. Duquesne R. (Ex. R.T.), 1 m. 65 ; 2. Lecat (U.S. Marquette) ; 3. Leenart (Ex. R.T.).

Disque : 1. Deldique (U.S. Marquette), 25 m. 05 ; 2. Vandromme (U.S.M.) ; 3. Grotard (St. Rx).

400 m. : 1. Petit (A.G.T.), 54" 8/10 ; 2. Dequeker (U.S. Marquette) ; 3 Delbecq (St. Rx).

100 m. : 1. Trentesaux (Ex. R.T.) 11" 8/10 ; 2. Rogis (U.S. Marquette) ; 3. Legrain (A.G.T.).

Longueur : 1. Vittu (U.S. Marquette), 5 m. 58 ; 2. Vaillant (U.S.M.) ; 3. Steenkiste J. (Ex. R.T.).

300 m. : 1. Lecerf (U.S.M.), 9' 25" 8/10 ; 2. Fourmeau (Ex. R.T.) ; 3. Vancollie (A.G.T.).

Relaie : 1 Marquette, 2' 16" 2/10 ; 2 Excelsior ; 3. Stade Roubaisien ; 4. Thumeries.

Classement général : 1. U.S. Marquette, 118 pts ; 2. A.G. Thumeries, 79 pts ; 3. Excelsior R.T., 73 pts ; 4. Stade Roubaisien, 49 pts.

Les athlètes nordistes à Paris

A la réunion du Stade Jean Bouin, les athlètes nordistes ont fait honneur à leur réputation. C'est ainsi que le Roubaisien Wartelle fut le grand animateur de l'épreuve du 1.500 m. qu'il termina en 3e position, après avoir mené la course de bout en bout et jusque près de la ligne d'arrivée.

D'autre part, Hansenne a réussi 1' 53" 3/10 dans le 800 m. handicap malgré la carence de Devigne.

Les Championnats régionaux auront lieu Samedi et Dimanche à Roubaix

Après les magnifiques succès remportés par les Championnats Départementaux, le Comité des Flandres d'Athlétisme nous annonce, pour samedi et dimanche prochains, à Roubaix au Parc Jean Dubrulle, les classiques Championnats Régionaux.

Les brillants résultats acquis par les scolaires et universitaires régionaux aux récents Championnats de France de l'U.S.S.U. et de l'U.G.S.E.L., les belles performances réalisées au cours des départementaux, le grand nombre d'athlètes de réelle valeur qui seront en présence, la présentation toujours de plus en plus soignée des organisations de l'athlétisme régional assurent à ces championnats un intérêt indéniable.

Les meilleurs Cadets, Juniors, Seniors du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, vont tenter de s'approprier des titres particulièrement enviés et la qualification pour les Championnats Nationaux.

En raison de l'importance du programme qui comprent exactement 45 épreuves (7 pour les Cadets, 15 pour les Juniors, 16 pour les Seniors, 3 pour la marche et les passionnants relais 4 × 100 et 4 × 400), la Commission Technique et d'Organisation du Comité des Flandres a échelonné les compétitions sur deux journées.

Le samedi après-midi auront lieu les éliminatoires, 1/2 finales et de nombreuses finales de courses et concours.

Le dimanche matin seront disputées les épreuves de marche (10.000 Seniors et Juniors ; 5.000 Cadets).

Enfin, le dimanche après-midi, au cours d'une réunion particulièrement spectaculaire, seront attribués une trentaine de titres de Champions Régionaux.

Nul doute qu'un très nombreux public se pressera aux belles installations du Racing Club de Roubaix.

Les tickets pour le dimanche seront vendus à partir de mercredi jusqu'à dimanche à 11 h. : à **Lille**, Bar de l'Echo, Grand'Place ; à **Roubaix**, Café Belle Vue, rue du Maréchal Foch.

Le prix des places a été fixé comme suit :

Samedi : Tribune assise : 20 fr. ; Tribune ligne d'arrivée : 10 fr. ; Tribune ligne opposée : 5 fr.

Dimanche : Tribune assise : 30 fr. ; Tribune ligne d'arrivée : 20 fr. ; Tribune ligne opposée : 10 fr.

Les places de tribune assise étant forcément limitées, et en raison de l'affluence prévue, nous ne pouvons que conseiller de les prendre à l'avance.

Le Moyen de Puiser Plus de Forces dans vos Aliments

Nous nous affaiblissons quand notre sang appauvri n'arrive plus à tirer de nos aliments toute la substance fortifiante. Pour fortifier l'organisme, mettez-le au «régime ferré», en ajoutant simplement à chaque repas 2 pilules Pink, le célèbre remontant à base de fer médicinal, digestible et donneur de forces comme le fer des épinards ou lentilles. En 4 semaines, le sang anémié s'enrichit souvent de 500 à 600 millions de globules rouges nouveaux, si bien qu'il peut enfin ravitailler généreusement les cellules des tissus et organes. L'organisme est stimulé tout entier. De jour en jour, vous vous sentez pousser des énergies nouvelles, de la résistance, du «cran». Généralement les enfants poussent mieux ; ils gagnent du poids, des couleurs, de l'entrain. Commencez aujourd'hui 1-2 pilules Pink par repas. Tous pharm. Lab. Clare et Biget, 71, rue Colombes, Asnières, Seine. V. 82 P 2976.

POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Un bon moyen pour la femme de se mieux porter, c'est de prendre des Gouttes Floridès. Avec ce remède végétal, la femme de 50 ans, comme celle de 30, peut combattre vertiges, palpitations, bouffées de chaleur, lourdeurs de jambes, bourdonnements d'oreilles. Elle est moins nerveuse, mieux équilibrée, plus fraîche et plus jeune. Le flacon de Gouttes Floridès 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Floridès, faites usage des Comprimés Floridès, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3299.

ESCRIME

Les Championnats du Nord

Une nouvelle victoire vient de s'ajouter au palmarès de l'Académie d'Armes des Flandres de Lille. L'équipe féminine, parfaitement homogène, composée de Mme Lesleux, Kretschmar, Gonthier, a confirmé l'excellente impression qu'elle nous avait donnée dès le début de l'année, puisqu'elle remportait hier une éclatante victoire en battant le C.F. d'Arras par 5 victoires à 0 et en finale la Salle Nictou par 5 victoires à 0 également.

Les résultats. — Fleuret féminin : 1/4 finale : Salle Nictou bat A.E. Cambrai. — 1/2 finale : A.A.F.I bat Arras 1 par 5 victoires à 0.

Finale : A.A.F.I bat Salle Nictou, par 5 victoires à 0.

Epée : 1/2 finale : Arras II bat Delbec, 5/3 ; Arras I bat Cambrai, 5/3.

Finale : Arras ex-æquo Arras I.

BOXE

LE GALA DE TOURCOING

Regrettons que cette réunion n'ait pas connu le même succès d'affluence que les précédents, c'est dommage, surtout pour la Maison du Prisonnier à qui revenait le bénéfice de cette manifestation.

Le public n'accepta pas sans protestations certaines décisions. Pour nous, Hombrouck avait fort bien gagné devant Al. Martin. L'Héninois pratique une boxe plus rude que son adversaire au style plus clair, plus précis, mais cela n'avait pas empêché Hombrouck, par ses furieuses rentrées, son dynamisme plus grand, de prendre un très léger avantage aux points. La décision lui fut favorable. C'est la chose très logique à notre avis. Par contre, il nous a semblé que Bartosyk méritait mieux que match nul devant Batias. Mais, là encore, l'écart était minime, plus peut-être, et puis il s'agissait du dévoué petit professeur Batias, dont c'était la rentrée sur un ring tourquennois.

Nous avons d'ailleurs été surpris de ne pas voir ce même public réagir lorsque Thomasse fut déclaré vainqueur de Vandercruyssen, car, durant les trois rounds, le petit poulain du B.C.T. ne se laissa nullement influencer par le titre de champion du Nord du Valenciennois et, pour notre part...

Le dernier combat de professionnels opposait Kid Clotaire à M. Singier. Le Valenciennois fit le forcing dans les premiers rounds et marqua alors un net avantage. Si Singier se reprit par la suite, ce ne fut pas suffisant car s'il se montra bon encaisseur, Kid Clotaire, lui, étala de grandes qualités : courage et vitalité.

Comme il fallait s'y attendre, l'équipe de Mascart fit mieux que se bien comporter car aucun d'entre eux ne fut déclaré battu.

M. Bouteille, représentant la Maison du Prisonnier, remercia au cours d'un entr'acte, organisateurs, athlètes, public et municipalité. Les fonctions officielles furent assurées par MM. Castel, Eymard, Pannecoucke, Devriendt, Holvoet, Guns, Borez, M. Gombert, secrétaire de la mairie, représentait la Municipalité, et M. Claeys la Famille du Soldat Tourquennois.

Voici les résultats :

Amateurs 3x3 : Malliard, 54 kg. (Valenciennes) et Damman, 54 kg. (B.C.T.) font match nul ; Gallot, 62 kg. (Valenciennes) bat Vanpeteghem, 62 kg. (U.S. Marquette) par abandon au 3e round pour blessure ; Hermal, 61 kg. (Valenciennes) bat Gallois, 62 kg. (U.S. Marquette) par abandon au 2e round ; Thomasse, 56 kg. (Valenciennes) bat Vandercruyssen, 62 kg. (B.C.T.) aux points ; Duforest, 52 kg. (B.C.T.) bat Pickeu, 52 kg. (B.C.H.) aux points.

Professionnels 6x3 : Batias, 53 kg. (B.C.T.) et Bartosyk, 51 kg. (Hénin-Liétard) font match nul ; 10x3 : Hombrouck, 66 kg. (Hénin-Liétard) bat Al. Martin, 66 kg. (Arras) aux points ; Kid Clotaire, 67 kg. (Valenciennes) bat M. Singler, 67 kg. (U.S. Marquette) aux points.

ALIMENT DULCIA
de la santé pour toute la vie
Vente contingentée
LABORATOIRES DULPHARCO

Economisons la pellicule et commençons par la bien choisir!
Faites des photos
Kodak-Pathé
KODAK-PATHÉ Lac, 17, rue François-1er, Paris

LUTTE

Emile OFFRE est champion de France

(De notre envoyé spécial)

Confirmant les espoirs que les dirigeants du Comité des Flandres de lutte avaient mis en lui, le représentant de l'Etoile des Mines d'Ostricourt, Emile Offre a enlevé brillamment le titre de champion de France, hier, salle Wagram, à Paris.

Très en forme, agressif et décidé à triompher, Offre a fourni un remarquable effort dans chaque combat, imposant son jeu à ses adversaires, il eut profiter de toutes les occasions offertes et sa science, aidant cela lui permit de ne remporter que des victoires.

Agé de 35 ans, Offre est en pleine forme et l'on peut être persuadé que le titre qu'il vient d'acquérir est bien revenu au meilleur athlète de la catégorie « légers ». En finale, il fut opposé au champion de France de gréco, Merle, de Bordeaux, un redoutable concurrent à la technique rapide qui ne put cependant annihiler les attaques du Nordiste, tellement elles étaient conduites avec force et volonté.

Son dévoué professeur Pentigny peut être fier d'avoir emené son poulain au titre national. Le travail accompli dans les mines par cet excellent moniteur ayant toujours fourni de bons résultats.

Un autre résultat satisfaisant fut la seconde place dans la catégorie « moyens » de l'Haubourdinois Ponchaut, qui démontre ainsi à beaucoup de jeunes que le travail et la persévérance sont toujours récompensée. Ponchaut a succombé en finale devant Bouszzat, le splendide champion Français, mais une telle défaite est un brevet élogieux.

Le jeune Delfosse, d'Ostricourt, sur qui reposait les espoirs des « 61 kgs », vit malheureusement sa blessure à l'arcade sourcillière se rouvrir et, sur l'ordre du docteur, il dut abandonner la compétition alors que la seconde place était à sa portée.

L'Hellemmois Deloor ne put également défendre bien sa chance, à la suite d'une blessure à l'épaule, tandis que Duflos, d'Ostricourt, succombait de justesse devant le champion Ballery. Dommage que l'âge commence à se faire sentir chez Duflos.

Au classement par ligue, le Nord se classe tout de suite derrière Paris, ce qui démontre que notre région est toujours à l'avant-garde des provinces françaises.

Les champions 1943 : 52 kgs : Prudhomme (Paris) ; 50 kgs : Ballery (Paris) ; 61 kgs : Marchand (Paris) ; 66 kgs : Offre (Nord) ; 72 kgs : Jourlin (Paris) ; 79 kgs : Bouszzat (Paris) ; 87 kgs : Pruvost (Paris) ; lourds : Herland (Paris).

A. Delcourt.

AVIRON

LES RÉGATES DE LILLE DU 4 JUILLET

Il nous a été donné de pouvoir consulter l'avant programme des Régates de l'Union Nautique de Lille du 4 juillet organisées sous le patronage de la Ville au profit du Comité d'Entr'aide pour les prisonniers.

Les clubs de Dunkerque, Amiens et Enghien ont répondu favorablement à l'appel de l'Union Nautique et viendront disputer leurs chances.

A Lille, l'équipe seniors 1re catégorie : Baselis, champion du Nord, 32-36-37, finaliste du championnat de France 1936 et 1937, Drenne, Desruelles, champion de France universitaire, Deram, champion du Nord, 1932.

L'équipe 4 seniors, 3e catégorie ; Henichart, Colin Raymond et Roger Vandeputte, vainqueurs à Paris de la 37e Journée des Fondateurs devant Enghien qui espère prendre sa revanche ce 4 juillet.

Et enfin l'équipe 4, Yole de mer : Olivier Pigeyre, Dannel, Menu, champions de Flandre 1942 qui tiendra à confirmer sa victoire du 13 juin sur Dunkerque.

Toutes ces équipes barrées par le populaire Eugène.

Quant au 8 seniors, 1re catégorie, embarcation dont l'Union Nautique est spécialiste, il devra lutter avec ardeur pour l'emporter sur Dunkerque et Enghien qui tiennent à ne pas laisser à Lille l'apanage des victoires en 8.

La présentation du 8 féminin emmenée par Mlle Simonne Régniez, championne de France 1942 avec Mlle Vandaels, constituera un élément du succès certain de cette journée.

Les cadets municipaux, futurs moniteurs d'aviron, donneront en yole de mer une démonstration du coup d'aviron classique dans une course cadencée.

L'entraineur dévoué et bien connu de tous les rameurs Maurice Gérard à qui incombe la grosse responsabilité des couleurs lilloises, nous a laissé entendre que ses rameurs comptaient bien vaincre et comme à Dunkerque remporter toutes les courses. S'il en est ainsi le succès lui en reviendra car c'est lui qui a formé tous ces rameurs. Travail ingrat, mais dont il peut être fier légitimement.

D'autre part le Président du Canoë-Club Lillois a mis sur pied l'organisation de la Traversée de Lille en canoë. Cette épreuve promet d'être captivante car elle nécessite des concurrents, non seulement des qualités de vitesse, d'endurance mais encore des qualités de souplesse, d'adresse et de débrouillardise.

Cette traversée comporte en effet, une partie du parcours à franchir par portage ou charlotage du Canoë avec remise à l'eau on se rend compte que les concurrents souples, agiles, adroits ont autant de chances que celui qui abat le kilomètre à la pagaie en un temps record.

Cette traversée qui se dispute annuellement dans plusieurs grandes villes de France, notamment à Lyon où elle est célèbre sera une première à Lille.

Si l'on considère qu'entre les courses plusieurs intermèdes par des membres du C.C.L. et de l'U.N.L. et de l'U.N.L. auront lieu, on peut dire que cette journée consacrée au sport nautique promet d'être une très belle journée.

NATATION

Les Championnats de water-polo

Sur la Sambre s'est déroulé dimanche à Maubeuge un match comptant pour le Championnat des Flandres de water-polo et qui mettait aux prises les équipes de la Jeunesse de Don et les Enfants de Neptune de Maubeuge.

Après une partie très intéressante, Maubeuge, en excellente forme, a enlevé la décision, par 8 buts à 3.

Ce match a été encadré par une fête nautique très attrayante.

S.C. ROUBAIX ET L. DENAIN FONT MATCH NUL

Un nombreux public assista à ce match qui se déroula au canal près du pont Morel.

Prenant tour à tour l'avantage, à égalité 2 à 2 à la pause, Roubaisiens et Denaisiens ne purent se départager. On nota plus d'expérience à Denain mais la fougue des jeunes Roubaisiens faillit bien arracher la victoire.

Cette rencontre fut précédée d'un copieux programme de courses où s'affrontèrent tritons et ondines du Pélican-Club Valenciennois et du club local et la lutte fut toujours vive dans les diverses épreuves.

La réunion se termina par un match amical de water-polo entre les équipes premières de Roubaix et Valenciennes.

Choc très sévère et particulièrement équilibré, la marque était de 1 à 1 à la pause. Les Roubaisiens semblèrent un moment avoir la victoire à leur portée mais les Valenciennois remontèrent magnifiquement en fin de partie et égalisèrent la marque.

LES RESULTATS

Dames. — 50 m. débutantes. — 1. Dupont, 58" ; 2. Verquin ; 3. Fortin.
50 m. des cadettes. — 1. Place, 56" 3/10 ; 2. Fontenelle ; 3. Jacqz.
50 m. nage libre. — 1. Houziaux (S.C.R.), 45" ; 2. Place (P.C.V.)
100 m. brasse. — 1. Florer (S.C.R.), 1' 55" 6/60 ; 2 Cogez (S.C.R.) ; 3. Fontenelle (P.C.V.) ; 4. Place (P.C.V.).
Messieurs. — 50 m. débutants. — 1. Corcelle, 49" ; 2. Houzet ; 3. Declercq.
100 m. nage libre. — 1. Carlier (P.C.V.), 1' 21" 4/10 ; 2. Dubus (S.C.R.) ; 3. Lutz (S.C.R.).
100 m. brasse. — 1. Guyot 2' 20 2/10 ; 2. Planckaert ; 3. Buyssens.
200 m. brasse. — 1. Debruyne (S.C.R.), 3' 14" 2/10 ; 2. Cogez (S.C.R.) ; 3. Brouta (P.C.V.) ; 4. Paye (P.C.V.).
Relai 3 × 50 m. 3 nages. — 1. Pélican-C. Valenciennes 2' 24" 8/10 ; 2 S.C. Roubaix.
Relai 7 × 50 pelotes. — 1 S.C. Roubaix, 4' 22" 2/10 ; 2. P.C. Valenciennes.
Water-Polo. — Championnat du Nord 2e Division. — S.C. Roubaix, 2 et L. Denain 1, font match nul, 4 buts à 4.
Amical. — S.C. Roubaix 1 et P.C. Valenciennes 1, font match nul 3 à 3.

Le Championnat d'Académie

DISTRICT DE TOURCOING

JEUNES GENS

Minimes. — 50 m. nage libre. — 1. Delbarre, Diderot Lille, 32" 8/10 ; 2. Delannay, Colbert Tourcoing, 36" 7/10 ; 3. Desrumeaux, Colbert Tourcoing, 41" 8/10 ; 4. Verhelle, Colbert Tourcoing, 44" 8/10 ; 5. Dambois, Diderot Lille, 48". — **50 m. brasse.** — 1. Duponchelle, Colbert Tourcoing, 48" 2/10 ; 2. Roose, Colbert Tourcoing, 49" 8/10 ; 3. Mansy, Colbert Tourcoing, 53" 4/10 ; 4. Obled, Lycée Tourcoing, 56" 5/10 ; 5. Desbouvries, Colbert Tourcoing, 56" 6/10. — **50 m. dos.** — 1. Holvoet, Colbert Tourcoing, 54" 3/10. **Relai 4 × 50.** — 1. Equipe Colbert, 1 (Duponchelle, Varhelle, Desrumeaux, Delannay), en 2' 49" ; 2. Equipe Colbert 11 (Mansy, Holvoet, Roose, Moreel), en 3' 26".

Cadets. — 100 m. nage libre. — 1. Desobry, Colbert Tourcoing, 1' 11" 9/10 ; 2. Wastyn, Colbert Tourcoing, 1' 22" ; 3. Marichal, Diderot Lille, 1' 23" 7/10 ; 4. Capelle, Lycée Tourcoing, 1' 36" 2/10 ; 5. Leblanc, Diderot Lille, 1' 45" 6/10. — **100 m. brasse.** — 1. Caizmedia, Diderot Lille, 1' 29" 6/10 ; 2. Debaisieux, Colbert Tourcoing, 1' 35" 8/10. — **100 m. dos.** 1. Desobry, Colbert Tourcoing, 1' 23" 4/10 ; 2. Brackeweldt, Colbert Tourcoing, 1' 40". — **Relai 4 × 100.** — 1re équipe Colbert (Debaisieux, Brackeweldt, Wastyn, Desobry) en 5' 46" 4/10.

Juniors-Seniors. — 200 m. brasse — 1. Debruyne (A.I.T. Roubaix), 3' 15" 2/10 ; 2. Gouilly, Lycée Tourcoing, 3' 16" 7/10 ; 3. Yde, Colbert Tourcoing, 3' 31" 2/10 ; 4. Daquin, Collège Béthune, 3' 31" 8/10. — **100 m. nage libre.** — 1. Graveline, Collège Béthune, 1' 18" 2/10 ; 2. Théry, Colbert Tourcoing, 1' 19" ; 3. Hoste, A.I.T. Roubaix, 1' 27" 2/10. — **400 m. nage libre.** — 1. Secq, Colbert Tourcoing, 8' 7" 3/10. — **100 m. dos.** — 1. Secq, Colbert Tourcoing, 1' 46" 8/10.

JEUNES FILLES

Cadettes. — 50 m. brasse. — 1. Casteur, Sévigné Tourcoing, 46" 6/10 ; 2. Degroote, Collège Tourcoing, 59" 6/10 ; 3. Delporte, Collège Tourcoing, 57" 2/10 ; 4. Gilliers, Collège Tourcoing, 1' 1" 6/10 ; 5. Cuvelier, Collège Tourcoing, 1' 8" 8/10. — **50 m. nage libre.** — 1. Casteur, Sévigné Tourcoing, 33" 6/10 ; 2. Degroote, Collège Tourcoing, 38" 4/10 ; 3. Drouffe, Lycée Roubaix, 41" 6/10 ; 4. Brincourt, Lycée Roubaix, 42" ; 5. D'Heggère, Collège Tourcoing 48" 8/10. — **50 m. dos.** — 1. Brincourt, Lycée Roubaix, 46" 8/10 ; 2. Drouffe, Lycée Roubaix, 50" 4/10 ; 3. D'Hegere, Collège Tourcoing, 1' 02" 8/10.

Juniors-Seniors. — 100 m. brasse. — 1. Watteau, Collège Tourcoing, 2' 21" ; 2. Gayot, Jean-Macé, Lille, 2' 37" ; 3. D eRycke, eJan-Macé, 3' 04" 2/10. — **100 m. nage libre.** — 1. Delplanque, Sévigné Roubaix, 1' 56" ; 2. Watteau M., Collège Tourcoing, 2' 26" ; 3. Gayot, Jean-Macé, Lille, 2' 36". — **100 m. dos.** — 1. Delpanque, Sévigné Roubaix, 2' 11" 4/10.

...Qu'attends-tu, dit le chien, pour prendre un billet de la
LOTERIE NATIONALE

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DUNKERQUE. — Le nommé DEBLOCK Jean, 25 ans, cultivateur, demeurant à Cappelle-la-Grande, a été condamné par jugement contradictoire du 10 juin 1943, à : trois mois d'emprisonnement et cinquante mille francs d'amende et à : 1.000 francs de dommages-intérêts à l'Union des Producteurs de lait et beurre du Nord et du Pas-de-Calais, pour écrémage de lait à 70 %, délit commis à Cappelle-la-Grande, le 16 mars 1943. Le Tribunal a ordonné l'insertion du présent jugement dans « Le Nord Maritime », « Le Grand Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « L'Echo des Syndicats ». — Pour extrait : Le Greffier (signé) : Pierre HAUW. Vu : Le Procureur de la République (signé) : H. MOULIS. 23.483

Etude de Maître Pierre LECAT, docteur en Droit, Avoué à Cambrai. — **Département du Nord. Arrondissement de Cambrai.** — Commune d'ESCAUDŒUVRES. — **VENTE par suite d'acceptation bénéficiaire**, d'une **MAISON** sise à Escaudœuvres, route de Naves. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 11 Août 1943, à 10 heures**, en l'étude et par le ministère de Maître DESTRÉ, Notaire à Cambrai, commis à cet effet. En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai, le 18 juin 1943, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1o Monsieur Jules BRUNET, équarrisseur, demeurant à Solesmes ; agissant en sa qualité d'héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement de son père, Monsieur BRUNET-LARIVIÈRE ; 2o Mademoiselle Augusta TRANCHANT, employée auxiliaire de chemin de fer, célibataire majeure, demeurant à Escaudœuvres ; agissant en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Viviane Anna BRUNET, née à Escaudœuvre, le 28 mai 1931, et de Yvette BRUNET, née à Escaudœuvres, le 14 mai 1935, ses deux filles mineures, héritières, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de Monsieur Jules BRUNET-LARIVIÈRE. Ayant pour avoué constitué Maître Pierre LECAT. En présence ou lui dûment appelé de : Monsieur Edouard TOUSSAINT, propriétaire, demeurant à Cambrai, rue du Petit Séminaire 16. En sa qualité de subrogé tuteur des mineures Viviane et Yvette BRUNET, sus-nommées, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille desdites mineures, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix suppléant des cantons Est et Ouest de Cambrai, la 25 septembre 1942. Il sera procédé : Aux jour, heure et lieu sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit : **Commune d'Escaudœuvres**, UNE MAISON à usage d'habitation, située à Escaudœuvres, route de Naves, au croisement de la route de Naves à Rieux et de celle d'Escaudœuvres à Cauroir, comprenant : Au rez-de-chaussée : deux pièces, corridor, fournil, grenier au-dessus, remise Cour et jardin. L'ensemble d'une contenance de 13 ares 18 centiares, repris au cadastre section B. Nos 1055 et 1.056, tenant d'un côté à Monsieur Ségard (occupation de Monsieur Edouard Ramette), d'un second côté à MM. Fabien et Roger Doremus, d'un troisième côté à la route de Cambrai à Neves et Rieux, et d'un quatrième côté à la route de Cambrai à Cauroir. **Mise à prix** : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **Cinq Mille Francs**, ci : 5.000 frs.

Avis important. — A) En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront au préalable se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'au moins vingt jours avant la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation. Maître DESTRÉ, Notaire à Cambrai, se tient à la disposition des amateurs pour remplir dès à présent, les formalités nécessaires en vue d'obtenir cette autorisation.

B) La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le code et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai. En conséquence, dans le mois des présentes, toutes personnes et Sociétés visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai. — S'adresser pour tous renseignements : A Cambrai : à Maître DESTRÉ, Notaire rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; à Maître Pierre LECAT, avoué poursuivant la vente. — Fait et rédigé par l'avoué soussigné à Cambrai, le 24 juin 1943. — Signé : P. LECAT. Enregistré à Cambrai, le 24 juin 1943, le Receveur : Signé JACQUET.

Etudes de Me PARMENTIER, Avoué à Avesnes, et de Me DEROUVROY, notaire à Trélon. — **LICITATION MEHAUT.** — L'adjudication qui devait avoir lieu le 1er juillet 1943, est remise à une date ultérieure. — (Signé) : PARMENTIER. 1.043

Etude de Me Louis LECLERCQ, Avoué près le Tribunal civil de Saint-Pol-sur-Ternoise, y demeurant, 38, rue d'Arras. — **DIVORCE.** — **Assist. Jud.** Décis. du 13 avril 1942. — D'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de première instance de Saint-Pol-sur-Ternoise en date du dix-neuf mars 1943, enregistré, signifié et devenu définitif. Entre : Monsieur Octave DEFURNE, mécanicien, demeurant à Savy-Berlette, Demandeur, ayant Me LECLERCQ, pour avoué. Et sa femme, née HULEUX Elise sans profession, demeurant à Lens, 11, rue Liwingtone. Défenderesse défaillante. Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux DEFURNE-HULEUX au profit du mari et aux torts et griefs de la femme — Pour extrait conforme. (Signé) : LECLERCQ.

Etude de Me CHATTELEYN, avoué, Lille. — As. Judic. Déc. du 27-7-1939. — **DIVORCE.** — Jugt par déf. du Trib. Civ. de Lille du 30 juin 1942, enreg., pron. le divorce entre M. Prosper DESIMPELAERE, dom. à Halluin, mais act. pris. de guerre, Stalag XI A, 401-A ; et : Mme Léonie DEROO, son épouse, Chemin des Meurins, 52 bis, à Halluin. Au prof. du mari. — Pour extr. : (s) CHATTELEYN. 18.792

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS. — Liquidation Judiciaire feu PRÉVOST Germain, minotier, à Beaumont-en-Artois. — Les créanciers sont invités à se rendre au Palais de Justice d'Arras, salle d'audience du Tribunal de Commerce le **Vendredi 9 juillet 1943, à 14 h. 30** pour entendre le rapport du liquidateur sur l'état de la liquidation et délibérer sur la formation du Concordat ou s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consulté, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité ou maintien ou le remplacement du liquidateur et, s'il y a lieu, des contrôleurs. — Le Greffier : Lucien QUILLE. 1.040

Etude de Maître Pierre LECAT, docteur en Droit, avoué à Cambrai. — **Département du Nord** (Arrondissement de Cambrai). — VILLE DE CAMBRAI. — **VENTE par suite de Licitation**, d'une MAISON sise à Cambrai, rue de Lille No 29. L'adjudication aura lieu le **Jeudi 5 Août 1943**, à 14 heures 30, en l'étude et par le ministère de Maître DOVILLERS, notaire à Cambrai, commis à cet effet, en présence de Maître VOITURIEZ, notaire à Cambrai. En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai, le 16 avril 1943, enregistré, et aux requête, poursuites et diligences de : 1o Monsieur Jules Joseph BOCQUET, maçon, et Madame Antoinette Marie DEHÉE, son épouse de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Cambrai, rue de Roubaix ; et autres... En présence ou eux dûment appelés de : 1o Monsieur René BERSEZ, principal clerc de Notaire, demeurant à Cambrai, en sa qualité de tuteur ad hoc de la mineure Marie Antoinette Virginie Alexandrine CANIVET, née à Bécourt le 19 avril 1930 ; 2o Monsieur Georges ALBERT, clerc de Notaire, demeurant à Cambrai, en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc de ladite mineure susnommée ; 3o Madame Félicité Alexandrine VICTICOT, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Anatole Joseph CANIVET, épouse assistée et autorisée en secondes noces de Monsieur François Louis CANIVET, demeurant ensemble à Oisy-le-Verger ; en sa qualité de subrogée tutrice des mineurs : Gilbert, Pascal François, Anatole CANIVET, né à Lambres-lez-Douai, le 5 décembre 1934 ; Jean Marie Alfred Joseph CANIVET, né à Palluel le 26 janvier 1936, et Claude Léon Gaston CANIVET, né à Palluel le 24 janvier 1939. Il sera procédé aux jour, heure et lieu sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit : VILLE DE CAMBRAI. — **UNE MAISON à usage d'habitation**, sise à Cambrai, rue de Lille, No 29, comprenant un rez-de-chaussée élevé sur caves, salon, salle à manger, vérandah, cuisine ; au premier étage : deux chambres et un cabinet de toilette ; au second étage, deux chambres sur rues et un grenier derrière, cour avec citerne et eau de pluie ; water-closets, eau, gaz, électricité, cadastrée section B, No 3.410, pour une superficie bâtie et non bâtie de 130 mètres carrés, tenant d'un côté à Monsieur LEFEBVRE, d'autre côté à Madame DESJARDINS, en fond au chemin de fer. **Mise à prix** : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **Cent Mille Francs**, ci........ 100.000 frs.

Avis important : A) En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront au préalable se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'au moins vingt jours avant la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation. Maîtres DOVILLERS et VOITURIEZ, Notaires à Cambrai, se tiennent à la disposition des amateurs pour remplir dès à présent les formalités nécessaires en vue d'obtenir cette autorisation. B) La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le code et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai. En conséquence, dans le mois des présentes, toutes personnes et Sociétés visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai. S'adresser pour tous renseignements : A Cambrai : à Maître DOVILLERS, Notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; à Maître VOITURIEZ, Notaire présent à la vente ; à Maître Pierre LECAT, avoué poursuivant la vente. — Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Cambrai, le 25 juin 1943. — Signé P. LECAT. — Enregistré à Cambrai, le 25 juin 1943. — Le Receveur, signé JACQUET. 18.787

Etude de Me ROQUETTE, avoué à Cambrai, 6 rue de Flandre, Successeur de Me RENON. — VILLE DU CATEAU, arrondissement de Cambrai (Nord). — **VENTE par suite de licitation**, en quatre lots, de : **Neuf Maisons** à usage d'habitation. L'adjudication aura lieu le **Lundi neuf août** mil neuf cent quarante-trois, **à quatorze heures**, en l'étude et par le ministère de Me DELPIERRE, suppléant de Me CARLIER, Notaire au Cateau, commis à cet effet. En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal Civil de Cambrai, le vingt et un janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré, et aux requête, poursuite et diligences de : 1o Mme Yvonne ROUSSANCE, demeurant à Le Cateau, veuve de M. CARRÉ Léonard Aimé Edouard, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Paul et de Léonard CARRÉ, ses deux enfants encore mineurs, issus de son union avec son défunt mari ; 2o M. Bernard CARRÉ, domicilié au Cateau, en résidence actuelle à Tours, rue d'Entraigues, en présence ou lui dûment appelé de : M. Arthur MILLOT, demeurant à Le Cateau, boulevard Paturle, repris en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs Paul et Léonard CARRÉ, ci-dessus nommés, il sera procédé aux jour, lieu et heures sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction de feux de : DÉSIGNATION : **Premier Lot** : TROIS MAISONS sises au Cateau, rue Faidherbe, No 1, 3 et 5, construites en briques et couvertures en ardoises, comprenant chacune un rez-de-chaussée divisé en deux pièces, mansarde au dessus, petit grenier, cave, cour, water-closet, avec citerne, tenant par devant à la rue Faidherbe, d'une lisière à la rue Pétel, derrière à M. Delattre, et d'autre lisière à M. Léonard Carré, le tout d'un seul tenant, cadastré section E, numéros 3689p et 3690 pour un ar cinquante-trois centiares. — **Deuxième lot** : DEUX MAISONS sises au Cateau, rue Faidherbe, numéros 7 et 9, construites en briques et couvertes en ardoises, comprenant chacune un rez-de-chaussée divisé en deux pièces, mansarde au-dessus, petit grenier, cave, cour et jardin, water-closet avec citerne, tenant par devant à la rue Faidherbe, derrière à MM. Pruvot et Auguste Deloffre, d'une licière au premier lot et à M. Delattre, d'autre licière à M. Auguste Deloffre, le tout d'un seul tenant, section E, numéro 3690p pour deux ares cinquante centiares. **Troisième Lot** : DEUX MAISONS sises au Cateau, rue Faidherbe, numéros 10 et 12, construites en briques, couvertes en tuiles, élevées sur cave d'un rez-de-chaussée, comprenant deux pièces, mansarde au-dessus, petit grenier, water-closet, avec citerne, citerne à eau, tenant par devant à la rue Faidherbe, derrière et d'un côté à Mme Hallatte Macarez, d'autre lisière à M. Léonard Carré, le tout cadastré section B, No 111p, pour quatre ares soixante-quatorze centiares. **Quatrième Lot** : DEUX MAISONS sises au Cateau, rue Faidherbe, numéros 14 et 16, construites en briques couvertes en tuiles, élevées sur caves d'un rez-de-chaussée, comprenant deux pièces, mansarde au-dessus, petit grenier, jardin, water-closet avec citerne, citerne à eau, tenant par devant à la rue Faidherbe, derrière à Mme Halette-Macarez, d'un côté à M. Léonard Carré, et d'autre côté à M. Denimal, le tout cadastré Section B, No 111p, pour deux ares vingt-deux centiares. **Mises à prix** : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes, savoir : **Cinquante mille francs** pour le 1er lot, ci : 50.000 frs ; **Trente mille francs** pour le 2e lot, ci : 30.000 frs ; **Trente cinq mille francs** pour le 3e lot, ci : 35.000 frs ; **Trente mille francs** pour le 4e lot, ci : 30.000 frs.

Nota. — En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront au préalable se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'au moins un mois avant la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation. S'adresser pour cette formalité, à Me DELPIERRE, suppléant de Me CARLIER, notaire à Le Cateau. La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le Code de Procédure, et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue le 27 avril 1943, par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Cambrai. En conséquence, dans le mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées par l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Cambrai. S'adresser pour renseignements : 1o à Me DELPIERRE, suppléant de Me CARLIER, notaire au Cateau ; 2o à Me ROQUETTE, avoué à Cambrai, poursuivant la vente. — Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Cambrai, la 24 juin 1943. — Signé : ROQUETTE. Et enregistré. 18.786

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9 rue de Puébla (Successeur de Me GODRON). — Saisie Immobilière sur SIMON. — VILLE de TOURCOING, rue de la Bourgogne 60. — **MAISON** à usage d'habitation. **A VENDRE**, le **Mercredi 21 juillet 1943, à 14 heures**, au Palais de Justice de Lille. L'autorisation préfectorale est nécessaire pour porter les enchères. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués). **Mise à prix : 30.000 francs.** — S'adresser pour tous renseignements : 1o Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville où est déposé le cahier des charges ; 2o à Pierre SIX (Successeur de Me Godron), Avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, 9 rue de Puébla.

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9 rue de Puébla, successeur de Me GODRON. — Saisie immobilière sur MALEON. — VILLE DE LILLE, 410 rue de l'Arbrisseau **MAISON** à usage d'habitation. **A VENDRE**, le **Mercredi 21 juillet 1943, à 14 heures**, au Palais de Justice de Lille. L'autorisation préfectorale est nécessaire pour enchérir. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués). **Mise à prix : 20.000 francs.** — Pour tous renseignements, s'adresser : 1o au Greffe du Tribunal Civil de Lille au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2o à Me SIX, Avoué, successeur de Me Godron, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puébla 9. 18.791

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9 rue de Puebla (Successeur de Me GODRON). — Saisie Immobilière sur PETIT. — VILLE DE TOURCOING, rue de Mouscron 9. — **MAISON** à usage d'habitation, à **VENDRE**, le **Mercredi 21 juillet 1943, à 14 heures**, au Palais de Justice de Lille. L'autorisation préfectorale est nécessaire pour enchérir. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués). **Mise à prix : 30.000 francs.** — Pour tous renseignements, s'adresser : 1o Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2o à Me Pierre SIX, Avoué (Successeur de Me Godron), poursuivant la vente, demeurant à Lille, 9 rue de Puébla. 18.789

BÉBÉ-POUDRE
COMPOSÉE
DELABARRE
Assure la sécheresse de l'épiderme des
BÉBÉS
PAR PULVÉRISATION
VISA 160-P-5454
EN VENTE TOUTES PHARMACIES
Ets FUMOUZE 78, FAUBg St DENIS - PARIS

VENTES - ACHATS - LOCATIONS

Etudes de Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch et de Me DORCHIES, notaire à Templeuve. — **A VENDRE**, le **lundi 26 Juillet 1943, à 15 h.**, en l'étude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix : 1o **1 maison**, à Roubaix, 48, rue Saint-Joseph. **Mise à prix 45.000 fr.** ; 2o **7 maisons** « Cour Cliquet », 56, rue Archimède, à Roubaix. **Mise à prix, 70.000 fr.** Pour la rédaction des demandes d'autorisation préfectorale et tous renseignements s'adresser aux notaires. 18.684

A louer : Pas-de-Calais Ferme de 131 Ha et **Seine-et-Marne**, Ferme de 216 Ha. — **A céder : Seine-et-Marne** : Ferme de 43 Ha. — **A vendre : Seine-et-Oise** : Exploitation agricole. Plusieurs châteaux, fermes et domaines. **SIOMIAK**, Md de Biens, **St-Quentin**.

Etude de Me André BIGO, Notaire à Marcq-en-Barœul. — Adjudication Jenard - Risbourque. **A vendre publiquement** en l'Etude. Le jeudi 15 Juillet 1943 à 15 heures précises. ROUBAIX. 1. **Maison** Boulevard Beaurepaire no 66, louée 150 fr par mois. Mise à prix 45.000. - 11. **Maison** rue Franklin no 145, louée 100 fr. par mois. Mise à prix, 30.000. Pour acquérir, l'autorisation préfectorale prévue par la loi du 16 novembre 1940 est obligatoire. - S'adresser audit Notaire. 18.514

Etude de Me Pierre CORNILLE, notaire à Lille, rue de Tenremonde, 4. **A vendre** - Ville de Lille - Faubourg immédiat. **Belle maison d'habitation.** Libre à la vente, occupée précédemment par un docteur. Pour tous renseignements, s'adresser en l'étude. 18.793

CESSIONS

Charcuterie, bien située St-Quentin, 400 inscrits, matér. compl. machines jambon, à bacher, mot., etc., grand logem. à céder : 80.000

Ets R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE

Plusieurs patentes : Mercerie, lingerie, bonneterie, alimentation générale et droguerie à céder. TAMBOISE Av. Jules Ferry, CAMBRAI.

Cabinet d'affaires important à céder. **Cause maladie.** Ec. Réveil T.L.D.

Café-Jazz, Grande Rue Lille. Loyer couvert. 45.000 recettes par mois (9.000 bénéfices) à céder 145.000

Ets R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE

Boulangerie ville près Valenciennes, 87 qtx p. mois. Installation moderne, logement superbe. Prix : 210.000. - **Gaston Vermeersch, Le Cateau.**

Patente électricité T.S.F. à céder arrond. Lille, bas prix.

Ets R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE

BON CAFÉ à céder. Porte de Lille. Arrêt du tram. Quartier très populeux. Six chambres. Prix à débattre, 90.000. Prendre adresse Réveil Agence s'abstenir. 32.527

OFFRES D'EMPLOIS

Demande gérant, sérieuses références, capitaux gérance usine plein essor. a J'Annonce s No 14-67, **QUILLAN** (Aude). Visa 7240-26. I.R. 7. 11.394

On demande : **Un ouvrier de brasserie et manœuvres.** - S'adresser Brass. d'Evin-Malmaison (P.-de-C.) Visa no 7 038-21 I. R. 7. 23 462

Importante Usine Métallurgique du Nord de la France recherche :

1o bon dessinateur pour bureau de dessin d'outillages d'emboutissage ;

2o un bon agent technique pour bureau des devis.

Tous deux 25 à 30 ans. formation A.M. - E.N.P. ou école équivalente.

Ecr. N.A.W.R. au sRéveil s qui transmettra. — Visa No 7140-34. I.R. 7.

ENSEIGNEMENT

SECRÉTAIRE ASSISTANTE, ÉCONOME pour Médecins, Dentistes, Cliniques, Sanas (Paris, Prov.) — Cours sur place et par corresp. Secrétariat Médical Français, 40, r. de Liége, Paris.

LANGUES 50 fr. par **MOIS** Allem. Angl. Esp. Ita. Ecole **Blanchart** ou p cor. **Lille**, 1. r. Basse Gd Place

DIVERS

Matelas. Beau choix toutes tailles à partir de 930 fr. Vente libre. Lits fer avec sommiers de 1 et 2 pers. disponibles. 122, Grande Rue Roubaix. **Livraison gratuite à domicile.**

LA BLAKETTE
ALLUME-FEU COMPLET
EN VENTE PARTOUT

DIGEREZ BIEN
EUPEPTASES DUPEYROUX

Races pures : **Poules, Canards, Oies, Lapins, primés Arras 1943**, vaccinés. **Œufs à couv.** Closerie ELDE, 42, r. de la Marne Neuilly-Plaisance (S.-O.)

Machines à Tricoter

ACCESSOIRES - PIÈCES détachées - AIGUILLES pour toutes marques **J. DE POERCK** 74, Bd de la Liberté, 74 LILLE - Téléphone 717.32

REPRISE DES VIEUX DISQUES

usagés, cassés jusque 3.75 pièce. **Scrépel-Pollet**, 73, r. Esquermoise, **Lille** et 138, **Gde-Rue, Roubaix.**

SCIENCES OCCULTES

Votre Horoscope

pour 1943 avec périodes de chances pour 3 ans vous sera adressé sous pli fermé contre 10 fr. Envoyez cette somme avec date naissance à STUDIO SCIENTIA (Service G) 44, rue Laffitte, Paris. 11.397

AUTOS

SUIS ACHETEUR Citroën 11 légère, état neuf, montée gaz de ville si possible. Faire offre LEROY, 79, rue de la Gare, **Nœux-les-Mines.**

MARIAGES

Cultivateur, 36 a., apport 800.000 fr. épous. Dlle ou Dame ayant culture ou apport. **LE FOYER**, 224, rue Nationale, **Lille.**

J. h., 33 a., dés. épous. orpheline 28-33 ans ou veuve. Ecr. H.M.D. Réveil

DETTES

M. BOULOGNE Gustave, domicilié à **Vendin-les-Béthune**, actuellement travailleur en Allemagne, informe le public, qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme née ROUSSETTE Yvette.

ON TRANSPIRE AUTANT QU'AVANT MAIS...

★ Nous savons gré à notre clientèle d'avoir accueilli avec tant de bienveillance les produits de remplacement que nous sommes obligés de fabriquer actuellement : le détersif au savon Lever et le savon de toilette Lever.

Ils sont les meilleurs... dans le genre, grâce à notre expérience. Mais soyez sans crainte : dès que possible nous fabriquerons à nouveau, plus parfait que jamais, notre :

LUX
Son jour... reviendra

A TOUTES NOS CLIENTES D'HIER D'AUJOURD'HUI (HÉLAS !) ET DE DEMAIN

VÉRITÉ D'hier

★ Vous n'aviez pas hésité, avant guerre à préférer notre fameux savon LA GIRAFE, fabriqué avec des produits impeccables suivant une technique, elle aussi, impeccable.

Aujourd'hui, la pénurie de corps gras nous oblige à livrer des produits de remplacement : le détersif au savon LEVER et le savon de toilette LEVER, qui d'ailleurs, sont, de loin, les meilleurs du genre. Mais . . .

VÉRITÉ DE demain

★ Mais la vérité, pensez-y déjà, c'est que, dès que possible, nous reprendrons nos bonnes traditions, nos bonnes matières premières, nos bonnes marques, et parmi elles, votre favorite :

LE SAVON LA GIRAFE
extra-mousseux
Son jour... reviendra

A
Imprimerie du Réveil du Nord
166, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : Emile GEST.